



Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE / PLAN MERCREDI 2025-2028 COMMUNE de PRINGY



1 bis rue des Ecoles - 77310 Pringy

01 60 65 83 00

mairie@pringy77.fr



WWW.PRINGY77.FR

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



I. DIAGNOSTIC

1. Présentation du territoire	3
2. Périmètre et public du PEDT.....	4-5-6-7-8
3. Etat des lieux des activités existantes	
Accueil périscolaires et extrascolaires	9
Accueil du matin	10
Le temps méridien	10-11-12
Accueil du soir	13
L'étude dirigée / ou aide aux devoirs.....	13-14
Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances et les veillées.....	14-15-16-17
Fréquentation des structures d'accueils	18
Les intentions pédagogiques	19
L'encadrement	20-21
Modalités d'inscription	22
L'offre associative et partenariats.....	23
L'enfance et la jeunesse	23

II. LES AXES STRATEGIQUES, LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES CRITERES D'EVALUATION

Les acteurs du PEDT	24- 25
---------------------------	--------

Les axes :

1- Complémentarité éducative dans les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux.....	26
2- Inclusion et accessibilité de tous les enfants et notamment les enfants en situation de handicap.....	26
3- Inscription des activités du temps périscolaire sur le territoire et en relation avec les acteurs et leurs besoins.....	27
4- Proposition d'activités et de projets riches, variés et éducatifs.....	27

Les objectifs et les critères d'évaluation

1. Donner aux enfants les opportunités équitables pour s'épanouir.....	28-29-30-31-32
2. Accompagnement de la fonction parentale.....	33-34-35
3. Coopération et échanges entre tous les acteurs de la vie de l'enfant.....	36-37-38
4. Promouvoir le vivre ensemble, la laïcité et la citoyenneté	39-40-41-42-43-44

Structure de pilotage	45-46-47
-----------------------------	----------

Annexes	48 et +
---------------	---------

I. DIAGNOSTIC

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Berger
Levraud

1 - Présentation de la commune :

La commune de Pringy est implantée au cœur de la Seine et Marne et fait partie du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Elle est limitrophe aux communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Boissise-le-Roi et Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Avec 20 autres communes, Pringy adhère à la **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** regroupant plus de 139 112 habitants.

Vaste territoire de 410 hectares, typique des paysages agricoles de la plaine de Bièvre, Pringy compte, à ce jour, 4000 habitants et connaît depuis plusieurs années une augmentation démographique significative liée au nombreux programmes immobiliers.

La population devrait atteindre 4200 habitants à l'horizon 2028.

Traversée par la rivière Ecole, Pringy dont le caractère rural est encore prégnant, dispose d'un grand parc communal, véritable écrin de verdure au cœur des 185 hectares d'espaces verts communaux.



- Périmètre du public et du PEDT :

Le territoire concerné par le PEDT est exclusivement celui de la commune de Pringy.

A la rentrée 2025/2026, elle compte deux écoles publiques relevant du premier degré :

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



Dénominations	Tranche d'âge 3/6 ans	Tranche d'âge 6/11 ans	Totaux
Ecole Maternelle Charles PERRAULT	91	0	91
Ecole primaire Jean de la FONTAINE	83	265	348
TOTAL			439

L'essor démographique de la commune de Pringy a conduit la municipalité à mettre en place une sectorisation pour les élèves de maternelle à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 (délibération n°2024-23 du 3 avril 2024).

Cette réflexion a été conduite en partenariat avec les directions des écoles de la commune et l'Inspection de l'Education nationale avec la volonté d'un équilibre en terme d'effectif scolaire et de mixité sociale entre l'école maternelle Charles PERRAULT et la maternelle Jean de la FONTAINE.

L'école maternelle Charles PERRAULT
2 rue des Sources :

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Berger
Levrault



Elle accueille les enfants scolarisés en petite, moyenne et grande sections.

Elle compte quatre salles de classe, un dortoir, une bibliothèque, une salle de motricité, une cour de récréation, un réfectoire, des sanitaires, une tisanerie, un bureau de direction et des salles de stockage pour le matériel pédagogique.

Une classe est équipée d'un Vidéo Projecteur Interactif.
L'ensemble des professeurs dispose d'un ordinateur portable.

L'école primaire Jean de la FONTAINE
36 rue des Sources :

L'école maternelle Jean de la FONTAINE



Elle accueille les enfants scolarisés en petite, moyenne et grande sections.

Elle compte trois salles de classe, un dortoir, une salle de motricité, une cour de récréation, un préau, un jardin pédagogique, une bibliothèque (*commune avec l'élémentaire*) un réfectoire, des sanitaires, une tisanerie et des salles de stockage pour le matériel pédagogique.

Une classe est équipée d'un Vidéo Projecteur Interactif.
L'ensemble des professeurs dispose d'un ordinateur portable.

Un square paysagé et disposant de structures de jeux est attenant à l'école maternelle Jean de la Fontaine et permet une entrée distincte et sécurisée des enfants d'âge maternel.

L'école élémentaire Jean de la FONTAINE



Elle accueille actuellement 11 classes du CP au CM2. Elle dispose également, d'un préau, d'une cour de récréation, d'une bibliothèque (*commune avec la maternelle*), d'une salle dite « Salle de la gestion des Emotions » en cours d'aménagement avec du matériel Snozelen, pour les élèves à besoins particuliers, des sanitaires en nombre suffisant à l'intérieur et à l'extérieur, un bureau de direction (*pour la primaire*), deux salles des professeurs, d'un self, d'une salle d'activité 6/11 ans attenante au self et de salles de stockage pour le matériel pédagogique.

Toutes les classes d'élémentaire sont équipées de Vidéo Projecteur Interactif et ce projet numérique. L'ensemble des professeurs dispose d'un ordinateur portable.

Les deux écoles accueillent chaque année des enfants porteurs de handicap (TDAH, TSA, trisomie 21...). Mais également des enfants ayant des troubles cognitifs du langage, de la coordination motrice, de l'attention, de la perception, de la mémoire, des troubles d'hypersensibilité ou d'hyposensibilité neurologique, des troubles alimentaires...

En complément des AESH présentes sur le temps scolaire pour certains enfants, la commune a mis en place depuis 6 ans des contrats durant le temps méridien afin de permettre une continuité des prises en charge spécifiques pour ces enfants, y compris durant le temps du repas et les autres temps d'accueil périscolaires si cela est nécessaire.

La psychologue scolaire, qui dispose d'un bureau au sein de l'école Jean de la Fontaine, intervient dans les deux écoles de Pringy.

La commune compte également des enfants scolarisés en établissements privés et sur d'autres communes. Cela représente moins de 25 enfants.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

**Berger
Levaillant**

MATERNELLE CHARLES PERRAULT
TEMPS PÉRISCOLAIRES EN BLEU

Accueil du matin		Enseignement du matin			Pause méridienne		Enseignement de l'après-midi			Accueil du soir	
Début de l'accueil	Fin de l'accueil	Ouverture du portail	Début des cours	Fin des cours	Début de l'accueil	Fin de l'accueil	Ouverture du portail	Début des cours	Fin des cours	Début de l'accueil	Fin de l'accueil
Lundi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h45	11h45	13h35	13h35	13h45	16h35	16h35
Mardi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h45	11h45	13h35	13h35	13h45	16h35	16h35
Mercredi	Accueil de loisirs du mercredi										
Jeudi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h45	11h45	13h35	13h35	13h45	16h35	16h35
Vendredi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h45	11h45	13h35	13h35	13h45	16h35	16h35
											18h30

MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE
TEMPS PÉRISCOLAIRES EN JAUNE

Accueil du matin		Enseignement du matin			Pause méridienne		Enseignement de l'après-midi			Accueil du soir	
Début de l'accueil	Fin de l'accueil	Ouverture du portail	Début des cours	Fin des cours	Début de l'accueil	Fin de l'accueil	Ouverture du portail	Début des cours	Fin des cours	Début de l'accueil	Fin de l'accueil
Lundi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h35	11h35	13h25	13h25	13h35	16h35	16h35
Mardi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h35	11h35	13h25	13h25	13h35	16h35	16h35
Mercredi	Accueil de loisirs du mercredi										
Jeudi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h35	11h35	13h25	13h25	13h35	16h35	16h35
Vendredi	7h30	8h25	8h25	8h35	11h35	11h35	13h25	13h25	13h35	16h35	16h35
											18h30

ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE
TEMPS PÉRISCOLAIRES EN VERT

Accueil du matin		Enseignement du matin			Pause méridienne		Enseignement de l'après-midi			Accueil du soir	
Début de l'accueil	Fin de l'accueil	Ouverture du portail	Début des cours	Fin des cours	Début de l'accueil	Fin de l'accueil	Ouverture du portail	Début des cours	Fin des cours	Début de l'accueil	Fin de l'accueil
Lundi	7h30	8h20	8h20	8h30	11h30	11h30	13h20	13h20	13h30	16h30	16h30
Mardi	7h30	8h20	8h20	8h30	11h30	11h30	13h20	13h20	13h30	16h30	16h30
Mercredi	Accueil de loisirs du mercredi										
Jeudi	7h30	8h20	8h20	8h30	11h30	11h30	13h20	13h20	13h30	16h30	16h30
Vendredi	7h30	8h20	8h20	8h30	11h30	11h30	13h20	13h20	13h30	16h30	16h30
											18h30

3 - Etat des lieux des activités existantes et à venir :

Accueils périscolaires et extrascolaires :

La commune de Pringy prend en charge l'accueil des enfants entre 3 et 14 ans au sein des accueils périscolaires et extrascolaires implantés dans les deux écoles communales.

Les enfants porteurs de handicap, de troubles cognitifs, de troubles émotionnels... sont également accueillis en accueils collectifs de mineurs. Les accueils de loisirs accueillent jusqu'à 20 enfants porteurs de handicap dont 18 ont un dossier MDPH constitué ou en cours, et 9 sont allocataires de l'AEEH. A ce jour 21 enfants à besoin éducatifs spécifiques sont présents durant la pause méridienne.

A la suite de la validation d'un appel à projet de la CAF dénommé « HANDICAP JEUNESSE », la commune a bénéficié d'une aide financière de la CAF portant sur la prise en charge des encadrants dédiés aux enfants à besoins spécifiques sur les temps périscolaires.

En dehors des locaux dévolus aux activités périscolaires et extrascolaires, la commune de PRINGY possède à proximité des deux écoles, un square avec des jeux pour enfants et un grand parc comprenant deux espaces de jeux et un city stade.

Elle dispose également d'une halle omnisport comprenant une salle de danse, un dojo, un terrain de handball, de basket et de football, d'un stade de foot, de terrains de tennis, d'un bâtiment dédié aux associations dénommé « l'Agora » et d'une salle des fêtes.

Tous ces lieux et infrastructures sont disponibles pour le bon déroulement des activités autour de l'enfance et de la jeunesse.



• L'accueil du matin :

Il est organisé sous la forme d'un accueil échelonné de 7h30 à 8h25 en primaire (8h20 en maternelle), les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans des salles périscolaires dédiées à l'école Jean de la Fontaine pour les enfants de maternelle et d'élémentaire et dans la salle de motricité à la maternelle Charles Perrault.

Ce moment et ces lieux sont particuliers, car l'enfant passe de l'univers familial à l'école.

Il a besoin de s'y sentir attendu et accueilli. Il s'agit aussi d'un moment supplémentaire à intégrer dans sa journée où il va rencontrer ses premiers camarades, jouer librement, échanger avec les animateurs, qui sont là pour veiller et accompagner l'enfant dans ce premier espace en collectivité de la journée.

• Le temps méridien :

Ce service est assuré les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

- de 11h30 à 13h20 à l'élementaire Jean de la Fontaine
- de 11h45 à 13h35 à la maternelle Charles Perrault
- de 11h35 à 13h25 à la maternelle Jean de la Fontaine.

En maternelle :

Durant la pause méridienne, les enfants qui déjeunent à la cantine scolaire sont accompagnés et encadrés par les ASTEM qualifiées (titulaires du CAP Petite Enfance et du concours d'ATSEM ¾). Celles-ci font le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Des animateurs diplômés viennent renforcer l'équipe.

Suivant les écoles, les enfants sont répartis en deux ou trois groupes.

Deux encadrants prennent en charge chaque groupe.

L'enfant doit être acteur de son repas, l'équipe encadrante explique, stimule, montre, aide, sans oublier de laisser le temps à l'enfant de déguster et de découvrir les différentes composantes de son repas.

Il est libre de choisir sa place dans la limite de l'espace dédié.

Le but poursuivi est dans ce cadre, d'être proche, de comprendre, d'écouter et de respecter le rythme de l'enfant durant ce moment important de la journée.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

L'équipe accompagne également l'enfant vers plus d'autonomie concernant les tâches collectives : aide au débarquement des tables en amont entre autres, les assiettes, verres et couverts.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025
Berser Berreault
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Un affichage visuel sous forme de pictogrammes favorise la compréhension du déroulement du temps méridien pour les enfants et facilite l'autonomie.

Les enfants disposent d'un temps récréatif avant et / ou après le repas.

Des ateliers ludiques sont proposés pour les enfants de petite, moyenne et grande sections, selon un programme d'activités établi en amont entre les encadrant au cours des temps de préparation dédiés.

Des repères visuels permettent aux enfants de savoir quelles sont les activités proposées et avec qui.

A partir de 13h20, les enfants de petite section sont accompagnés au dortoir et sont couchés sur le temps scolaire.

Un passage aux sanitaires et un lavage des mains sont organisés avant et après le repas.

A l'issue de cette pause méridienne, les animateurs accompagnent les enfants à rejoindre leur classe et retrouver leur enseignant.

Dans les écoles maternelles Charles Perrault et Jean de la Fontaine les pauses méridiennes sont déclarées auprès de la SDJES depuis le mois de septembre 2024 et le taux d'encadrement retenu est celui du PEDT soit 1 encadrant pour 14 enfants.

Cela a nécessité le recrutement de quatre agents supplémentaires (2 à la maternelle Charles Perrault et 2 à la maternelle Jean de la Fontaine).



En élémentaire :

Durant le temps méridien et le repas, l'équipe veille à contribuer à l'éducation sociale et individuelle des enfants afin qu'ils apprennent à :

Devenir autonomes, avec la mise en place de leurs étiquettes sur le tableau de présence, puis le passage au self : prise du plateau, choix au minimum de deux composantes du repas sur les quatre proposées (un choix d'entrée ou de laitage et de dessert), plat de résistance et un petit pain individuel.

Respecter les règles d'hygiène par le lavage des mains avant et après avoir mangé et par l'utilisation de la serviette.

Débarrasser leurs plateaux selon la procédure affichée.

Depuis février 2025, une table de tri a été installée dans le self, chaque jour les enfants déjeunant sur deux tables identifiées, procèdent au tri de leurs déchets. Les « bio-seau sont ensuite préparés par les agents de restauration et ceux-ci sont ensuite déposés dans le bac de compost prévu à cet effet sur le temps scolaire et selon un emploi du temps établi en amont avec les classes (une classe différente par semaine et par roulement). Les agents de restauration tiennent à jour quotidiennement le tableau des pesées des déchets compostables et non compostables.

Les enfants disposent d'un temps récréatif avant et / ou après le repas et ils peuvent être regroupés autour d'un ou plusieurs ateliers ludiques. La fréquentation de ces ateliers repose sur l'envie des enfants.

Les ateliers sont variés : activités collectives, créatives, chorale, comédie musicale, création de décors, de costumes, danse...

Le planning des activités est préparé en amont par l'équipe d'animation lors des temps de préparation dédiés.

Un affichage visuel de l'ensemble des activités et des lieux où elles se déroulent est à la disposition des enfants afin que tous puissent accéder à la programmation proposée.

Entre 90 et 97% des enfants fréquentent la restauration scolaire.

La pause méridienne de l'école élémentaire Jean de la Fontaine sera déclarée auprès de la SDJES à partir du mois de septembre 2025. Le taux d'encadrement retenu sera celui du PEDT soit 1 encadrant pour 18 enfants. Cela nécessite le recrutement de trois agents supplémentaires.



• L'accueil du soir :

Il est effectué dans les mêmes conditions et le même état d'esprit que l'accueil du matin. Les enfants sont pris en charge par une équipe d'animateurs, à l'issue du temps scolaire à 16h30 en élémentaire et 16h35 en maternelle et jusqu'à 18h30.

Ce temps d'accueil se déroule dans les locaux périscolaires dédiés en maternelle et élémentaire Jean de la Fontaine et dans la salle de motricité à la maternelle Charles Perrault.

Afin que ce moment soit agréable pour les enfants et ne soit pas ressenti comme trop long, les animateurs privilégient des activités choisies par les enfants, en leur laissant des temps de jeux en autonomie, toujours sous la surveillance et la vigilance des animateurs. Des activités plus structurées sont également proposées, l'idée étant de ne pas imposer à l'enfant un rythme de réalisation et une obligation d'y participer.

Au préalable, les enfants prennent un goûter fourni par les familles.

L'accueil périscolaire est nécessaire pour répondre aux besoins de la plupart des parents qui travaillent.

Cependant, chaque année l'attention des parents est attirée sur l'importance de limiter ce temps d'accueil, pour éviter de trop longues journées aux plus jeunes enfants.

• L'étude dirigée et/ou l'aide aux devoirs :

Elles sont au nombre de trois (4 budgétées à partir de septembre 2025) et se déroulent dans des salles de classe de 16h40 à 17h30.

L'étude dirigée est encadrée par des professeurs des écoles travaillant sur ce dispositif pour la commune de Pringy.

La mise en place, depuis septembre 2023, du dispositif PACTE entraîne moins de disponibilité de la part des professeurs pour encadrer l'étude dirigée et celle-ci pourrait être remplacée par de l'aide aux devoirs encadrées par des animateurs ayant un niveau universitaire L2.

Les encadrants vérifient les devoirs à faire et veillent à ce que les enfants à travailler dans le calme.

Leur rôle est avant tout d'aider les CP-CE1 et de les accompagner dans

- l'apprentissage de la lecture
- l'apprentissage du calcul
- l'apprentissage de l'autonomie

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Ils encouragent les élèves de CE2, CM1, vers plus d'autonomie et de solidarité entre eux, et dispensent également

- une aide
- un soutien

Les CM2 travaillent en autonomie.

Les encadrants veillent également à maintenir une discipline durant ce temps.

- les enfants fréquentant l'étude dirigée et/ou l'aide aux devoirs sont fortement sensibilisés à des notions telles que le respect et l'entraide entre eux (aide d'un camarade, sens de l'écoute, ...),
- le respect des encadrants (politesse, consigne, ...)

Les encadrants ont également un rôle d'écoute des enfants sur des difficultés rencontrées.

Il est précisé chaque année aux parents qu'il est possible que tous les devoirs des enfants ne soient pas terminés à la fin de l'étude dirigée et/ou l'aide aux devoirs.

L'ensemble de ces activités périscolaires s'adresse à tous les élèves de l'enseignement public, soit les 439 élèves prévus à la rentrée scolaire 2025.

- **Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances, les veillées et les nuitées**

36 rue des Sources :

La commune dispose d'un service d'accueil de loisirs maternel et élémentaire pour les mercredis durant les semaines scolaires.

Il est situé dans des locaux dédiés situés sur le site de l'école primaire Jean de la Fontaine.

Le taux de fréquentation de l'accueil de loisirs 3/5 ans est à ce jour de 28 % des enfants scolarisés sur le territoire et de 33 % pour l'accueil de loisirs 6/11 ans.

Cet accueil est accessible uniquement sur inscription. La fréquentation occasionnelle est possible en fonction du nombre de places restantes.

Un projet est en cours afin d'accueillir le mercredi et/ou pendant les vacances, à la demi-journée ou à la journée, des enfants de la Fondation Poidatz.

Le contingent est de :

- 32 places pour les 3/5 ans
- 56 places pour les 6/11 ans
- 28 places pour les 11/14 ans (*uniquement le mercredi de 13h30 à 18h30*).

Les parents ont la possibilité de réserver directement depuis leur compte citoyen.

Un lien est disponible sur le site internet de la commune et sur le site dédié au service Enfance Education.

Cet accueil se décline suivant trois possibilités :

- journée de 7h30 à 18h30,
- matinée avec repas de 7h30 à 13h30,
- après-midi sans repas de 13h30 à 18h30.

Les parents peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h le matin et venir les chercher entre 16h30 et 18h30 le soir.

L'arrivée se fait à 13h pour une inscription après-midi sans repas, et le départ s'effectue à 13h30 pour une inscription matin avec repas.

Des activités culturelles, créatives, environnementales, numériques, citoyennes, sportives, musicales et collectives sont proposées aux enfants, ainsi que des activités découvertes proposées par des intervenants extérieurs : capoeira, judo, ateliers artistiques, ateliers pédagogiques portés par le Parc Naturel Régional du Gâtinais, le SDIS...

Des semaines thématiques sont proposées lors des vacances scolaires aux enfants : croisière, découverte des sciences

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte. Elles ont une visée ludique, créative et pédagogique.





La commune propose également des veillées reposant sur des jeux ou des soirées à thème (ex : halloween, jeux de société, boum, contes...) plusieurs soirs au cours de l'année scolaire au sein des deux écoles (*maternelle uniquement la veille des congés scolaires de Noël*) et dans les locaux de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

L'objectif est de permettre à tous les enfants scolarisés à l'école d'avoir accès à l'animation, y compris ceux qui ne sont pas inscrits aux accueils périscolaire et extrascolaire et de créer un moment ponctuel, régulier et convivial, attendu par les enfants, hors du cadre scolaire et périscolaire. Suivant les thématiques, les parents sont aussi associés (ex : soirée escape games, grands jeux, cluedo géant...).

Des nuitées sont également proposées depuis juillet 2022 pour les 6/11 ans. Une partie de l'accueil de loisirs se transforme en camping le temps d'une soirée et d'une nuit.

Des jeux, un dîner convivial et un petit déjeuner gourmand ponctuent ce moment destiné aux enfants.
En juillet 2025, pour la première fois, une nuitée hors les murs a été organisée à la base de loisirs de Jablines.
Ces propositions font partie du programme de l'été et sont sur inscription.

Le contingent est de 24 places quelle que soit la veillée ou la nuitée.

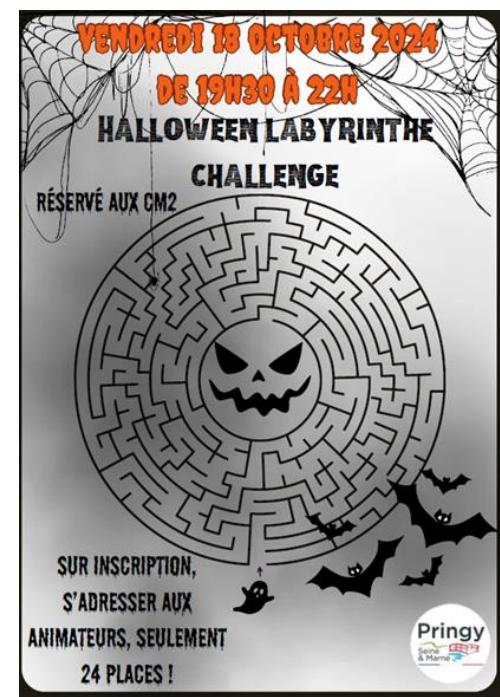
Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



- Fréquentation des structures d'accueils :

MATERNELLE CHARLES PERRAULT			
	ACCUEIL DU MATIN	TEMPS MERIDIEN	ACCUEIL DU SOIR 1 ^{ère} et 2 ^{ème} heure
INSCRITS	33	86	86
MOYENNE DE FREQUENTATION	13	83	53

MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE			
	ACCUEIL DU MATIN	TEMPS MERIDIEN	ACCUEIL DU SOIR 1 ^{ère} et 2 ^{ème} heure
INSCRITS	42	75	45
MOYENNE DE FREQUENTATION	14	58	23

PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE							
INSCRITS	ACCUEIL DU MATIN	TEMPS MERIDIEN	ACCUEIL DU SOIR 1 ^{ère} et 2 ^{ème} heure	ETUDE DIRIGÉE	MERCREDI		VACANCES
					3/5 ANS	6/11 ANS	3/5 ANS
83	270	131	48	64	66	57	50
24	240	46	34	32	35	32	38

- **Les intentions pédagogiques :**

Les objectifs pédagogiques pour les enfants relevant des tranches d'âge en périscolaire et extrascolaire, sont :

- Définir un cadre sécurisé et sécurisant
- Développer la considération envers l'autre
- Rendre les enfants autonomes dans la gestion de leurs conflits
- Favoriser le choix de l'enfant
- Favoriser l'inclusion

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert durant la première semaine des petites vacances scolaires (sauf congés de Noël) et durant tout le mois de juillet et les premiers jours d'août, lorsque la semaine est à cheval sur les deux mois.

Le fonctionnement durant les vacances est le même que le mercredi.

Au cours de ces périodes, le taux de fréquentation reste sensiblement identique.

Une convention de mutualisation des accueils de loisirs signée depuis juillet 2021 avec la commune limitrophe de Boissise-le-Roi permet à nos usagers de pouvoir accéder, à l'accueil de loisirs de cette commune.

Cet accueil est prévu pour fonctionner les semaines des petites vacances au moment où l'accueil de loisirs de PRINGY n'est pas ouvert.

En contrepartie, la commune de PRINGY accueille les enfants de la tranche d'âge 6/11 ans de Boissise-le-Roi durant tout le mois de juillet, car cette commune propose uniquement un accueil de loisirs 3/5 ans, le dispositif « Sports Passion » porté par la CAMVS pour les 6/17 ans se déroulant sur leur territoire chaque mois de juillet.

• L'encadrement :

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Compte tenu des effectifs accueillis, les équipes d'animation sont réparties de la façon suivante à partir de la rentrée 2025.2026 :

MATERNELLE CHARLES PERRAULT				
	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL DU MATIN	TEMPS MERIDIEN	ACCUEIL DU SOIR
TYPE D'ENCADRANT	ATSEM	ANIMATEURS	ATSEM ET ANIMATEURS	ANIMATEURS
NOMBRE ENCADRANT	2	1 BPJEPS LTP		
		2	6	3
QUALIFICATIONS	BAFA CAP PETITE ENFANCE CONCOURS ATSEM	1 BAFA 1 NON DIPLOMÉ	4 BAFA 2 NON DIPLOMÉS	2 BAFA 1 NON DIPLOMÉ

MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE				
	TEMPS SCOLAIRE	ACCUEIL DU MATIN	TEMPS MERIDIEN	ACCUEIL DU SOIR
TYPE D'ENCADRANT	ATSEM	ANIMATEURS	ATSEM ET ANIMATEURS	ANIMATEURS
NOMBRE ENCADRANT	2	1 BPJEPS LTP*		
		2	6	4
QUALIFICATIONS	2 CAP PETITE ENFANCE CONCOURS ATSEM	2 BAFA	3 BAFA 2 CAP PETITE ENFANCE CONCOURS ATSEM 1 NON DIPLOMÉ	3 BAFA 1 NON DIPLOMÉ

ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE								
	ACCUEIL DU MATIN	TEMPS MERIDIEN	ACCUEIL DU SOIR	ETUDE DIRIGÉE	MERCREDI		VACANCES	
					3/5 ANS	6/11 ANS	3/5 ANS	6/11 ANS
TYPE D'ENCADRANT	ANIMATEURS	ANIMATEURS	ANIMATEURS	PROFESSEURS	ANIMATEURS		ANIMATEURS	
NOMBRE ENCADRANT	2	14	6	4	4	4	4	4
QUALIFICATIONS	1 BPJEPS LTP*							
	2 BAFA	10 BAFA 1 BPJEPS 3 NON DIPLOMÉS	5 BAFA 1 NON DIPLOMÉ	4 PROFESSEURS DES ECOLES	3 BAFA 1 NON DIPLOMÉ			

*Direction déclarée en multisite

La commune a fait le choix de maintenir des taux d'encadrement hors PEDT pour les accueils du matin, du soir et du mercredi. Cela permet de garantir les différentes activités proposées, tant dans un souci d'ordre organisationnel que pédagogique. Ils sont également respectés dans le cadre de la mise en place du PEDT/Plan Mercredi.

Le taux d'encadrement PEDT a été retenu pour la pause méridienne.

TAUX ENCADREMENT		
PEDT		HORS PEDT
3/5 ANS	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 10 enfants
6/11 ANS	1 animateur pour 18 enfants	1 animateur pour 14 enfants

Des intervenants ponctuels peuvent venir compléter les effectifs (en contrat d'apprentissage, en stage).

- **Mode d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires proposées :**

Les jours de présence aux différentes prestations périscolaires et extrascolaires sont déterminés par la famille au moment de l'inscription et modulables par le biais de leur portail famille accessible depuis le site internet de la commune et celui du service enfance éducation, suivant la procédure ci-dessous mentionnée :

- modification de fréquentation à l'accueil du matin, du soir, l'étude dirigée, avant le jeudi 10h pour la semaine suivante.
- possibilité de commander ou décommander les repas les lundi, mardi, jeudi, et vendredi, avant 9h pour le jour suivant sauf pour le lundi annulation le vendredi avant 9h.
- possibilité de réserver ou décommander l'accueil de loisirs du mercredi le lundi précédent avant 10h.
- possibilité de réserver ou d'annuler l'accueil de loisirs pendant les vacances suivant les dates indiquées le calendrier des inscriptions.

La tarification est appliquée en fonction du quotient ville calculé comme suit :

revenu fiscal de référence ajouté aux prestations sociales annuelles (*hors PAJE et AEEH*), le tout divisé par le nombre de part fiscale.

La grille tarifaire est adressée chaque année à l'ensemble des parents. Elle est également disponible sur le site internet de la commune, le site internet du périscolaire et consultable sur les panneaux d'affichage des deux écoles.

Le service Enfance Education travaille en lien avec le CCAS afin de venir en aide aux familles rencontrant des difficultés de paiement ou d'accès aux prestations proposées.

Les familles sont informées de la programmation des activités périscolaires et extrascolaires par mail, par le site internet de la commune et par affichage devant les écoles. L'information est également disponible sur le site internet du service Enfance Education. C'est d'ailleurs par ce biais qu'ils ont accès, avec un code personnel et sécurisé, aux rétrospectives photos prises durant les différentes activités auxquels leurs enfants sont inscrits.

En outre, le service Enfance Education transmet aux familles par l'intermédiaire du logiciel « BL ENFANCE », toutes les informations utiles tout au long de l'année (campagne de calcul de quotient, calendrier des inscriptions extrascolaires, facture, absence de professeur, sortie scolaire...). Ils sont également destinataires d'information directement sur leur compte citoyen.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

- **Offre associative et partenariats :**

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

Berger Levaault

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Le bassin de vie dont fait partie la commune de Pringy dispose d'un tissu associatif dense proposant des activités sportives, culturelles, ludiques. Il regroupe 25 disciplines sportives variées autour de pratiques individuelles et collectives comme le football, la capoeira, le tennis, le judo, la course à pieds, le karaté, l'équitation... et 10 associations à thématique culturelles, principalement centrées sur les arts plastiques, le théâtre et la musique.

Différents projets menés par la commune ont donné lieu à un partenariat avec les Foyers Ruraux de Seine et Marne, La Fondation Poidatz, le Running Club de Pringy, La Carpe Royale de Pringy, Fils et Dentelles, Pringy Mys'Terre., le PNR.

4 – Services destinés à la petite enfance et la jeunesse :

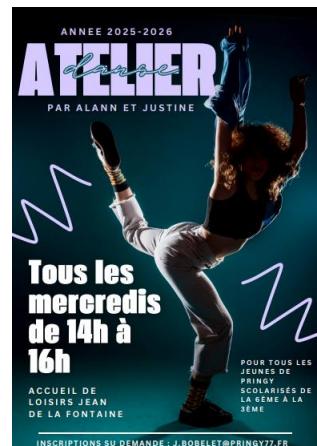
Pour accompagner l'évolution et les attentes de sa population croissante, la commune de PRINGY, développe des services aux usagers, à la hauteur de ses moyens financiers et humains.

La commune dispose d'un Relais d'Assistantes Maternelles « la Roulotte des Petits » (contingent de 12 places), une Maison d'Assistantes Maternelles (contingent de 16 places) et un vivier de 34 assistantes maternelles agréées par le Département de Seine et Marne complètent l'accueil de cette tranche d'âge.

Dès le secondaire, les enfants sont scolarisés au collège François Villon de Saint-Fargeau-Ponthierry.
Les lycéens relèvent des lycées de Joliot-Curie de Dammarie-lès-Lys et François Couperin de Fontainebleau

La commune propose une veillée d'Halloween pour les plus de 11 ans depuis 3 ans, dans le parc de Pringy.

Un atelier danse est proposé le mercredi après-midi de 14h à 16h hors vacances scolaires à destination des jeunes de Pringy de 11 à 15 ans, permettant un accueil de 24 jeunes au maximum.



La Commune consacre chaque année une part importante de ses ressources budgétaires pour équiper et entretenir les bâtiments scolaires afin que les enfants travaillent, jouent, se reposent ou se restaurent dans les meilleures conditions.

C'est aussi dans ce but que toutes les énergies municipales sont mobilisées pour faire en sorte que les actions mises en œuvre pendant les temps de vie à l'école et autour de l'école correspondent aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) a pour ambition de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent tout au long de sa scolarité dans le premier degré.

La commune a ainsi pris l'initiative d'entrer dans ce dispositif avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, aussi bien les partenaires institutionnels historiques que les partenaires locaux.

Le PEDT fait également le lien avec la Convention de Territoire Globale portée la Caisse d'Allocation Familiales, moteur du soutien opérationnel et financier de la politique enfance-jeunesse de notre territoire.

Les acteurs du Projet Educatif de Territoire :

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

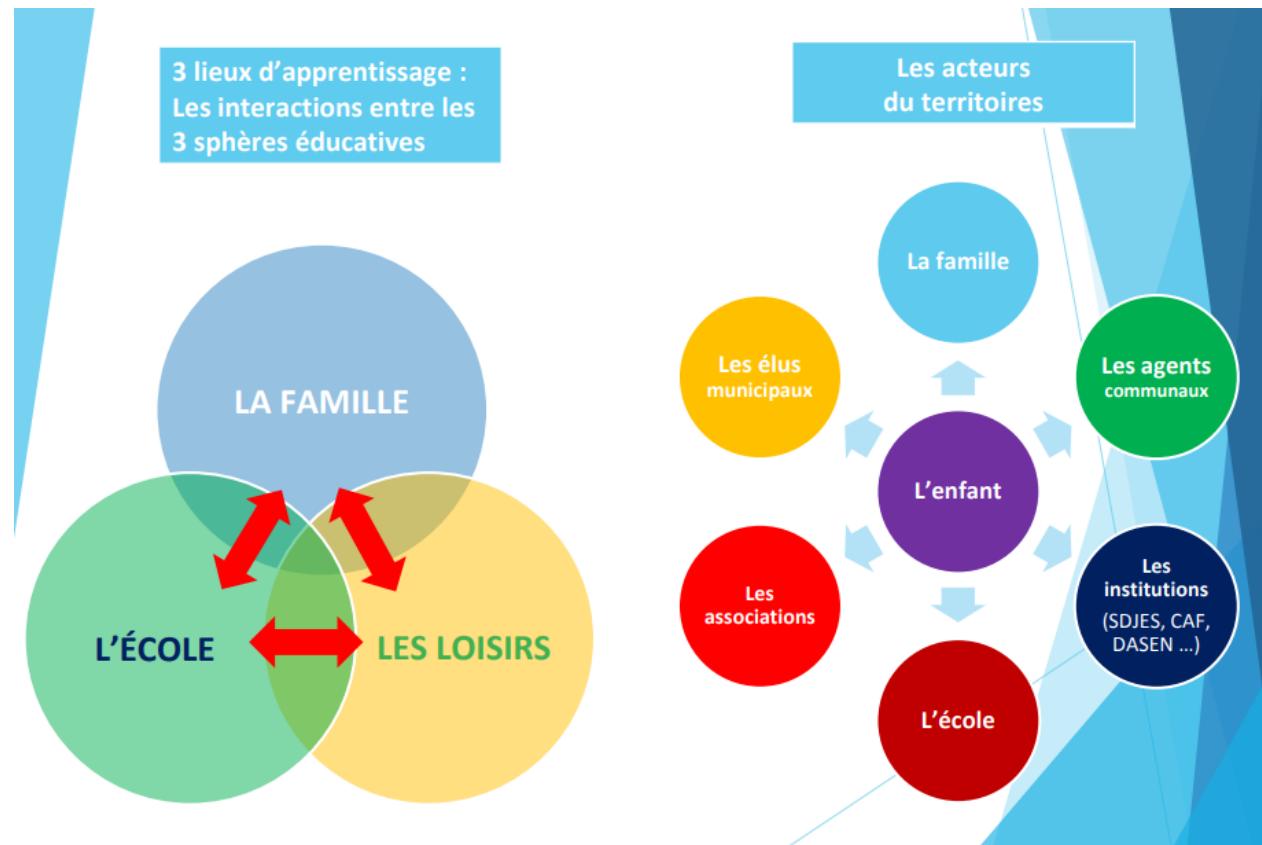


Le bien-être de l'enfant, le respect de son rythme sont au cœur des priorités de l'équipe municipale et des acteurs éducatifs afin de favoriser les conditions de réussite de tous les élèves.

Une grande partie des acteurs éducatifs qui œuvrent au quotidien pour le bien-être des enfants et des jeunes de la commune de PRINGY se sont mobilisés pour réfléchir ensemble à co-construire un projet ambitieux pour les générations d'aujourd'hui qui deviendront les adultes de demain.

Ils ont défini ensemble des valeurs communes, servant de valeurs de référence à la mise en place concrète des objectifs de ce PEDT.

Ainsi, l'harmonisation des temps de l'enfant et du jeune, l'accèsibilité pour tous aux différentes activités, l'inclusion, la continuité et la complémentarité éducative, l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble et le soutien aux familles sont autant d'éléments leur paraissant indispensables à la construction de ce nouveau projet.



II LES AXES, LES OBJECTIFS ET LES CRITERES D'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



Les axes :

- 1- Complémentarité éducative dans les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et familiaux.
- 2- Inclusion et accessibilité de tous les enfants et notamment les enfants en situation de handicap.
- 3- Inscription des activités du temps périscolaire sur le territoire et en relation avec les acteurs et leurs besoins.
- 4- Proposition d'activités et de projets riches, variés et éducatifs.

Les objectifs :

1 - Donner aux enfants les opportunités équitables pour s'épanouir

- Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques
- Promouvoir la santé, le bien-être
- Respecter le rythme de l'enfant quel que soit son âge.
- Favoriser la continuité de l'accompagnement de l'enfant sur les différents temps qui rythment sa journée.
- Développer un projet jeunesse.

2 - Accompagnement de la fonction parentale.

- Favoriser la communication.
- Mise en place de temps d'échanges réguliers.
- Accompagnement dans les démarches.
- Mise en place de conférences et informations

2 - Coopération et échanges entre tous les acteurs de la vie de l'enfant.

- Développer les liens intergénérationnels.
- Développer les liens avec les associations.
- Favoriser les activités de sensibilisation au patrimoine local
- Créer une passerelle entre la petite enfance et l'enfance.

4- Promouvoir le vivre ensemble, la laïcité et la citoyenneté.

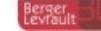
- Diversifier les offres éducative, culturelle et de loisirs auprès des familles.
- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Créer des évènements ouverts à tous.
- Lutter contre toutes formes de harcèlement
- Favoriser et accompagner l'inclusion.
- Favoriser la transmission des valeurs républicaines

1 - Donner aux enfants les opportunités équitables pour s'épanouir

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

La commune de Pringy connaît des disparités économiques et sociales suite à l'augmentation de sa population liée au développement de nombreux programmes immobiliers, issus de la loi SRU.

Parce que l'enfance est déterminante, la commune a la volonté de permettre aux enfants d'accéder aux ressources nécessaires afin que chacun d'eux puissent percevoir, écouter, développer, accepter, ses capacités, ses talents, ses forces, ses faiblesses, quelle que soit son origine sociale ou économique, en les accompagnant au plus près, afin de favoriser l'estime de soi, en respectant leurs choix, en les incitant à s'exprimer, à construire des projets, à s'ouvrir à la diversité, le tout dans un cadre sécurisé, respectueux et rassurant.

1a- Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques

En dotant les écoles d'équipements matériels et pédagogiques modernes (bibliothèque, méthodes pédagogiques créatives et outils innovants...) accessibles à tous les enfants, la commune de Pringy favorise l'accès aux savoirs pour tous les enfants, le développement de l'apprentissage et l'amélioration de la réussite scolaire.

La commune de Pringy a investi dans un groupe scolaire comportant des salles de classes adaptées, lumineuses et confortables, dotées d'équipements numériques.

Des salles d'activités ont été renovées et dédiées à l'accueil des enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans durant les temps périscolaire et extrascolaire. Elles sont mutualisées avec l'Education nationale en cas de besoin.

La proposition tout au long de l'année sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, d'une pédagogie créative et une offre éducative diversifiée, adaptée et complémentaire, comme le théâtre, le sport, le chant, ... permettra aux enfants de découvrir sous différentes formes des thématiques développant ainsi leurs compétences.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques	Superficie totale des locaux d'enseignement Superficie totale des locaux de l'accueil de loisirs Pourcentage des bâtiments scolaires et péri/extrascolaires réhabilités ou modernisés pour garantir la sécurité et la fonctionnalité des espaces Nombre de classes disposant de matériel pédagogique adapté (TNI, mobilier ergonomique, chaises et tables ajustables,...) Pourcentage du personnel disposant d'équipement numérique Fréquence des sorties pédagogiques proposées Pourcentage des enfants ayant accès à un espace informatique Nombre d'enfants inscrits à l'étude dirigée	Les locaux sont sûrs, bien entretenus et adaptés aux besoins des enfants Les écoles et accueils de loisirs offrent un environnement accueillant et stimulant qui favorisent l'épanouissement des enfants Les installations sont accessibles à tous les enfants Le matériel utilisé est adapté à l'âge et aux besoins des enfants Les espaces sont modulables pour pouvoir s'adapter aux besoins Les méthodes pédagogiques s'adaptent aux différentes situations, aux différents rythmes et aux différents besoins des enfants Les enfants ont accès à du matériel de manière autonome Le matériel accessible aux enfants est varié Mise à disposition d'une bibliothèque et d'une ludothèque

1b - Promouvoir la santé et le bien-être :

Les enjeux de santé sont au cœur des préoccupations des acteurs éducatifs, qui constatent de manière régulière l'émergence de problématiques de santé chez les enfants.

Par l'information et par des actions éducatives régulières auprès des enfants sur l'importance :

- d'une alimentation saine et équilibrée,
- de l'exercice physique régulier,
- du sommeil réparateur et à heure fixe,
- de la mise en place d'initiatives pour réduire le stress,
- du respect et du soutien mutual,
- du partage,
- de l'estime et la confiance en soi,
- du fairplay,
- de la gestion de la colère,
- de la maîtrise de soi.

L'ensemble des élèves bénéficie au cours de la scolarité des dispositifs "Savoir Nager" et "30 minutes de sport par jour".

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Promouvoir la santé et le bien-être	<p>Nombre d'heures d'activité physique proposée par semaine Nombre d'enfants ayant accès à des soins à l'école Nombre des ateliers d'information sur les comportements sains (hygiène, sécurité, harcèlement,...) Nombre de visites médicales scolaires par an Nombre d'enfants ayant accès à des installations sanitaires propres, adaptées et sécurisées Fréquence des évaluations du bien-être psychologique et émotionnel des enfants Pourcentage d'enfants ayant accès au psychologue scolaire Pourcentage des enfants prenant part à des activités qui favorisent la coopération Fréquence des activités menées contre le harcèlement Nombre d'activités mise en place pour développer l'estime de soi Nombre d'enfant impliqué dans des activités créatives qui favorisent l'expression de soi Pourcentage du personnel ayant suivi au moins une formation concernant la santé Pourcentage du personnel ayant suivi au moins une formation concernant le bien-être de l'enfant</p>	<p>Le climat scolaire est chaleureux, respectueux et inclusif L'école et l'accueil de loisirs offrent un environnement favorable au bien-être émotionnel des enfants Mise en place de programmes de prévention contre le harcèlement Les espaces offrent des conditions optimales de confort (aménagement adapté, luminosité, température,...) et de sécurité (absence de danger physique) Les enfants ont accès à des repas variés et équilibrés Le personnel encadrant fait preuve de respect, d'écoute et de soutien envers tous les enfants Différents projets sont mis en place pour aider les enfants à comprendre et gérer leurs émotions Des stratégies claires et bienveillantes sont proposées aux enfants pour résoudre les conflits Les enfants ont le choix de participer ou non à une grande diversité d'activités proposées sur les temps péri/extrascolaires La socialisation est renforcée par les différentes activités proposées par les acteurs de terrain Le rythme et les besoins de l'enfant sont respectés Présence d'un assistant sanitaire pour la gestion des pharmacies et des PAI Les encadrants sont formés aux premiers secours, à la gestion des émotions et à la gestion des conflits</p>

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

1c - Respecter le rythme de l'enfant quel que soit son âge.

L'importance du respect du rythme de l'enfant, quel que soit son âge, constitue un principe fondamental pour favoriser son développement, son autonomie et sa confiance en lui.

Chaque enfant est unique, avec ses propres temporalités, ses capacités et ses besoins, ce qui nécessite une approche individualisée et bienveillante.

Respecter le rythme de l'enfant permet de renforcer son sentiment de sécurité et de confiance.

En permettant à l'enfant d'évoluer à son propre rythme, on lui donne l'occasion d'expérimenter, de faire des erreurs, d'apprendre de celles-ci sans pression extérieure, permettant ainsi de développer une image positive de lui-même et de ses capacités.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Berser
Bevaault

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Respecter le rythme de l'enfant	Ratio activité encadrée et activité libre sur la journée Durée quotidienne des siestes pour les PS Nombre d'espaces dédiés au sommeil Durée quotidienne du temps de repos pour les maternels Durée quotidienne du temps de repos les élémentaires Durée quotidienne du temps de repas en maternel Durée quotidienne du temps de repas en élémentaire Nombre d'activités proposées destinées à un groupe d'âge spécifique Pourcentage du personnel formé à la connaissance du rythme de l'enfant	Les activités proposées sont diversifiées Les horaires d'accueil sont flexibles Le personnel encadrant prend en compte les besoins spécifiques de chaque enfant La journée de l'enfant s'articule entre temps libre, temps de jeux/activités et temps de repos Des espaces variés sont accessibles aux enfants Les enfants sont accueillis dans une atmosphère bienveillante et sécurisante Les enfants éprouvant le besoin d'être au calme ou de s'isoler sont respectés Durant le temps méridien, les enfants d'élémentaire ont la possibilité d'organiser eux-mêmes leur emploi du temps en fonction de leurs besoins L'enfant est encouragé à prendre des décisions qui concernent son bien-être (choix des activités, moment du repas, temps de repos,...) Le personnel est formé sur la connaissance du rythme de l'enfant

1d - Favoriser la continuité de l'accompagnement de l'enfant sur les différents temps qui rythment sa journée

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

La continuité éducative se construit dans un partenariat étroit entre les professionnels oeuvrant dans le champ de l'enfance. La stabilité dans l'accompagnement de l'enfant limite les situations de stress ou d'incertitude, ce qui peut réduire l'apparition de comportements difficiles ou anxieux chez l'enfant.

En étant accompagné par des adultes qui connaissent et communiquent sur ses habitudes, ses préférences et ses rythmes, l'enfant bénéficie d'un encadrement personnalisé qui facilite son apprentissage.

La continuité dans l'accompagnement de l'enfant, dans la transmission des messages, des règles et des attentes induit une cohérence éducative propice à l'apprentissage, au respect des limites et aux comportements adaptés respectueux.

Des coopérations renforcées devront être recherchées en cas de difficulté ou de rupture dans ce parcours.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Favoriser la continuité de l'accompagnement de l'enfant sur les différents temps qui rythment sa journée	<p>Taux des enfants fréquentant les différents accueils de loisirs Taux de satisfaction des parents sur la prise en charge des enfants tout au long de la journée Nombre d'outils ou de dispositifs de coordination utilisés Fréquence des réunions entre l'équipe éducative et l'équipe d'animation Fréquence des points de directions</p>	<p>Les échanges entre les différents acteurs sont réguliers et fluides Les informations sont relayées facilement et rapidement Des réunions sont mises en place régulièrement Les équipes éducatives et d'animation travaillent ensemble de manière coopérative pour offrir un accompagnement cohérent et adapté tout au long de la journée La coordinatrice participe aux équipes éducatives et aux conseils des maîtres pour pouvoir relayer les informations à l'équipe d'animation Les différentes équipes ont des règles de vie et des outils de suivi communs Le fonctionnement de l'articulation des différents temps de la journée est réfléchi et adopté de manière collégiale</p>

1e - Développer un projet jeunesse.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



C'est un projet important pour permettre aux jeunes d'être acteurs de leur avenir en leur offrant des espaces où ils peuvent apprendre à s'exprimer, à débattre et s'impliquer.

Cela favorise l'épanouissement, l'engagement et la participation citoyenne des jeunes à un âge charnière de leur développement personnel et social.

Ce projet répondra aux besoins spécifiques des jeunes, en favorisant, encouragant, soutenant, accompagnant la confiance en soi, la créativité, la solidarité, la tolérance, le respect de la diversité, en offrant des activités adaptées à leurs intérêts et à leurs enjeux tels que l'éducation, l'emploi, la santé, les loisirs.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique locale et doit permettre aux jeunes de s'engager, de participer activement à la communauté, en renforçant leur sentiment d'appartenance et en encourageant leur responsabilité civique.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Développer un projet jeunesse	<ul style="list-style-type: none">Nombre des activités proposées aux jeunesNombre de jeunes participant aux activités proposéesTaux de satisfaction des jeunesNombre d'animateurs dédiés à la jeunesseBudget alloué au service jeunesseNombre de partenariats ou collaborations	<ul style="list-style-type: none">Les animateurs dédiés à la jeunesse sont diplômés et formés à ce publicLes activités proposées répondent aux besoins et attentes des jeunes de la communeLes activités proposées sont diversifiéesLes activités proposées permettent l'intégration de tousLes jeunes sont impliqués dans la création ou l'amélioration du serviceLes animateurs soutiennent, sont à l'écoute, accessibles et bienveillants envers les jeunesLe service permet l'inclusion des jeunes dans la vie de la communeLe service jeunesse établit des partenariats avec des acteurs locaux pour offrir un accompagnement cohérent et complémentaire aux jeunes de la communeLe service jeunesse contribue positivement au développement personnel des jeunes

2- Accompagnement de la fonction parentale.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

L'accompagnement de la fonction parentale constitue un enjeu essentiel pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant, soutenir les parents dans leur rôle et prévenir les difficultés familiales.

Beaucoup de parents, par manque de temps ou ne sachant comment s'y prendre, ne partagent pas ou peu de moments conviviaux avec leurs enfants et jeunes.

Notre rôle sera de communiquer de manière claire, de proposer des temps de rencontres et d'activités, adultes/enfants et parents/enfants.

Sans se substituer aux parents, nous souhaitons créer des temps conviviaux et favorables à l'échange. Ces temps doivent contribuer aux bonnes relations adultes/enfants, institution/parents, parents/enfants. Nous devons nous positionner en tant qu'appui pour les familles. Ces propositions doivent toujours être bienveillantes et jamais dans le jugement des familles.

Le rôle parental peut parfois être un exercice difficile et nombreuses sont les familles à se sentir démunies face à l'éducation de leur enfant et à avoir besoin d'un soutien pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Il faut rappeler d'une part, que la situation des enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents) et la situation des femmes (monoparentalité puis isolement) sont des enjeux sociaux majeurs, identifiés dans l'analyse des besoins sociaux et d'autre part, que la lutte contre l'isolement social des familles est un objectif de l'équipe municipale.

La communication sera également adaptée aux parents porteurs de handicaps pour favoriser leur implication.

2a – Favoriser la communication.

Mieux communiquer avec les familles signifie également de travailler en amont la communication entre professionnels, par une collaboration étroite, une mutualisation et une cohérence des outils.

L'enjeu est de mettre en place des conditions favorables à l'investissement des familles.

Les acteurs éducatifs privilégieront des démarches valorisant les compétences, les savoir-faire des familles.

Il est également possible d'investir davantage des lieux de proximité fréquentés par les familles afin de favoriser des rencontres et des échanges, ou d'expérimenter de nouveaux modes de contact « hors les murs », lors d'évènements co-construits en direction des familles.

Des temps de réunions semestriels seront mis en place à destination des représentants des parents d'élèves élus.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Favoriser la communication	Taux de participation des parents aux évènements et activités proposés par l'école et l'accueil de loisirs Nombre de réunions mises en place à destination des parents dans une année scolaire Nombre de communications envoyées aux parents par année scolaire Pourcentage des parents répondant aux questionnaires de satisfaction Pourcentage des parents utilisant les outils numériques mis à leur disposition	Les équipes enseignante et d'animation sont disponibles, à l'écoute et bienveillante envers les parents Les informations circulent facilement et rapidement entre les différents acteurs de la co-éducation Les différents canaux de communication sont divers et accessibles à tous, ils permettent une communication fluide et efficace Les parents sont régulièrement invités à participer à des événements et activités scolaires ou périscolaires Les différentes équipes sont jugées réactives par les parents La communication est perçue par les parents comme basée sur la confiance, le respect mutuel et la bienveillance, ce qui peut contribuer à une collaboration constructive

2b - Mise en place de temps d'échanges réguliers.

L'enjeu est de favoriser, grâce à des méthodes et approches adaptées, les temps d'échanges entre parents, comme entre parents et professionnels.

La finalité est de développer des démarches et méthodes innovantes permettant aux parents d'être des acteurs confortés dans leur rôle et d'être rassurés et accompagnés dans leurs compétences éducatives.

Une attention particulière sera portée à la diversité des profils et des ressources des familles.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Mise en place de temps d'échanges réguliers	Nombre d'entretiens individuels avec les parents par année	Des réunions d'informations aux parents sont mises en place régulièrement Les parents sont reçus par les équipes éducatives quand ils en ressentent le besoin Les équipes éducatives interpellent régulièrement les familles en cas de problème de santé ou de comportement

2c - Accompagnement dans les démarches.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



Des actions ciblées seront mises en œuvre en direction de l'ensemble des familles, avec une vigilance particulière pour les familles les plus précaires ou qui n'accèdent pas à l'information, afin de faciliter l'accès aux équipements et aux services.

En proposant un accompagnement ou une assistance personnalisés aux familles,(ex : accompagnement numérique ou rédaction de dossier...) on garantit une meilleure compréhension des procédures en leur transmettant les compétences nécessaires pour être autonomes à l'avenir.

Le but étant que chacun puisse accéder aux services auxquels il peut prétendre.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Accompagnement dans les démarches	Pourcentage de familles nécessitant un accompagnement particulier	Des mesures sont prises pour soutenir les parents ayant des difficultés particulières et ces soutiens sont perçus comme efficaces

2d – Mise en place de conférence et d'informations.

La commune a la volonté de pouvoir mettre en place pour les familles un espace d'écoute, de dialogue et de partage d'expériences.

Par la mise en place de rencontres régulières, d'ateliers parentaux collectifs sur des thématiques liées à l'enfance (alimentation, Dys, TDAH, sommeil, hygiène, limites...) elle souhaite pouvoir accompagner, conseiller et soutenir les familles.

Ces temps d'échanges et de partages réguliers renforceront le lien de confiance avec les familles, et permettront de soutenir, prévenir, déceler les situations difficiles ou de vulnérabilité, d'améliorer le climat familial, de prévenir les situations de crises ou de rupture, les risques de maltraitance.

Des conférences plus générales, de sensibilisation aux enjeux du développement de l'enfant pourront compléter ces projets.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Mise en place de conférences et d'informations	Pourcentage des parents participant à des groupes de parole, ateliers ou autres sessions spécifiques sur l'accompagnement à la fonction parentale	Les familles sont écoutées et participent activement dans un groupe de parole Les informations apportées concernent des sujets d'actualités Les ateliers mis en place sont ouverts à tous, gratuits, accessibles et à des heures optimales pour le plus grand nombre Des solutions sont apportées pour la garde des enfants pendant que les parents participent aux ateliers

3- Coopération et échanges entre tous les acteurs de la vie de l'enfant.

La collaboration et les échanges entre les acteurs éducatifs locaux (parents, enseignants, professionnels, bénévoles) permettent une réelle cohérence entre les projets existants : projets d'école, projets pédagogiques des accueils de loisirs, projets des associations...

3-a Développer les liens intergénérationnels.

Les actions, déjà mises en place, devront être poursuivies et développées. Il est important de proposer des activités communes qui feront sens aux deux générations en impliquant ponctuellement les parents.

Les actions éducatives mises en place rechercheront le brassage interculturel et intergénérationnel.

Elles permettront aux enfants d'identifier d'autres adultes au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et extrascolaires. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Développer les liens intergénérationnels	Nombre d'activités intergénérationnelles proposées par an Taux de participation des enfants Taux de participation des ainés Fréquence des événements intergénérationnels Durée moyenne des activités intergénérationnelles Nombre de partenariats établis avec des structures pour les ainés Taux de satisfaction des participants	Les échanges entre les enfants et les ainés sont authentiques, respectueux et enrichissants pour les deux parties Les activités intergénérationnelles permettent aux enfants de mieux comprendre les ainés et vice-versa Les activités proposées permettent aux enfants et aux ainés de s'entraider Les interactions entraînent des liens affectifs forts, des moments de complicité, des gestes de bienveillance ou des témoignages d'attachement entre les générations L'atmosphère générale des activités intergénérationnelles favorise la confiance, le respect mutuel et un esprit de solidarité entre les générations, contribuant ainsi à des échanges sereins et positifs L'école et l'accueil de loisirs sont perçus comme des espaces favorisant les liens sociaux entre toutes les générations La participation à des activités intergénérationnelles aide les enfants à développer des compétences sociales et émotionnelles telles que l'empathie et la patience

3-b Développer les liens avec les associations.

Le but est de renforcer le dynamisme local, de partager les ressources et les compétences, d'améliorer l'efficacité des actions mises en place.

Au regard du tissu associatif présent sur la commune, de nouveaux partenariats devront être mis en place pour faire découvrir aux enfants et aux jeunes la richesse de leur territoire.

La valorisation des initiatives locales et la mise à disposition des moyens devront être recherchées.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Développer les liens avec les associations	Nombre et types d'associations impliquées Pérennité des partenariats : ponctuels ou récurrents Engagement sur la durée Nombre des enfants impliqués Fréquence des rencontres	Il existe une adéquation entre les objectifs des structures et les missions des associations Les activités proposées permettent l'acquisition de savoir-faire et savoir-être (citoyenneté, coopération, autonomie,...) L'interaction avec les associations favorise l'ouverture et la mixité La collaboration est de qualité et a un impact positif Une progression est observée dans la qualité et/ou la fréquence des interactions

3-c Favoriser les activités de sensibilisation au patrimoine local.

Des actions de sensibilisation éducatives permettront de mieux faire connaître et valoriser le patrimoine local, assurant ainsi sa préservation et sa transmission aux générations futures.

Il est important de trouver des moyens d'intéresser les jeunes au patrimoine en utilisant des approches éducatives adaptées à leur niveau. Par exemple, en mettant en place des ateliers créatifs en incluant des activités interactives, des visites animées, des kits pédagogiques...

Il est impératif de sensibiliser les jeunes à la protection du patrimoine local dès leur parcours scolaire afin de former des citoyens conscients de la valeur de ce qui les entoure.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Favoriser les activités de sensibilisation au patrimoine local	Nombre d'enfants ayant participés aux activités Taux de participation par rapport aux effectifs totaux Nombre d'activités menées sur une période donnée Nombre de sites patrimoniaux explorés Nombre de projets incluant des enfants de différents âges, milieux sociaux ou avec des besoins spécifiques Degré de collaboration entre les structures éducatives et les acteurs du patrimoine	Ces activités favorisent l'encrage territorial : sentiment d'appartenance renforcé et valorisation de la ville Enrichissement des connaissances des enfants sur leur territoire (histoire, paysage, traditions) Les projets menés développent des compétences transversales chez l'enfant : curiosité, expression orale/écrite, esprit critique, créativité, ... Niveau d'implication des enfants : actifs (création, recherche, expression artistique,...) ou passifs Les enfants se montrent motivés et intéressés Les activités sont co-construites entre les animateurs, enseignants et partenaires locales

3-d Créer une passerelle entre la petite enfance et l'enfance.

La transition entre la petite enfance et l'enfance constitue une étape cruciale dans le développement de l'enfant. Pourtant, trop souvent, cette transition est perçue comme une étape naturelle, mais sans véritable accompagnement structuré.

Créer une passerelle entre ces deux périodes permettra d'assurer une continuité éducative, affective et sociale, favorisera une meilleure intégration dans le parcours scolaire.

Cette passerelle encouragera une communication plus fluide entre parents, éducateurs et enseignants, permettant aux familles d'être davantage impliquées dans le parcours de leur enfant.

En préparant en amont la transition, cette démarche limitera le temps d'adaptation nécessaire à l'enfant pour se sentir en sécurité dans son nouvel environnement.

Elle permettra aussi de repérer précocement d'éventuels besoins spécifiques ou difficultés, pour y répondre de manière adaptée.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Créer une passerelle entre la petite enfance et l'enfance	Nombre d'enfants concernés par les actions Nombre de professionnels de la petite enfance concernés Taux de participation par rapport à l'effectif total des enfants rentrant en petite section Nombre de rencontres organisées Nombre de professionnels impliqués Nombre de projets de dispositifs ou d'outils de liaison mis en place Durée des actions de passerelle Fréquence des échanges ou des visites	Les enfants se familiarisent plus rapidement avec l'environnement scolaire et périscolaire Les actions de passerelle diminuent les signes de stress à l'entrée à l'école Le projet permet une continuité éducative personnalisée dans l'accompagnement des enfants Les familles sont rassurées et ont un degré de confiance envers les équipes éducatives plus élevé Le projet permet une meilleure compréhension des familles vis à vis du fonctionnement Les actions sont construites de manières transversales entre les différents professionnels dans le respect des rôles, connaissances et compétences de chacun

4 – Promouvoir le vivre ensemble, la laïcité et la citoyenneté.

Permettre à chacun, enfants et adultes, de mieux vivre-ensemble dans tous les temps de la vie quotidienne.

Apprendre à s'estimer et à se respecter soi-même pour pouvoir respecter l'autre. L'idée étant de rendre les individus plus conscients de leurs agissements et des conséquences que cela engendre.

Nous souhaitons améliorer le bien-être de tous et installer un climat serein dans les relations interpersonnelles sur les différents temps. Nous serons vigilants à aborder les notions d'entraide, de tolérance, d'acceptation des différences, de discrimination.

4-a Diversifier les offres éducatives, culturelles et de loisirs auprès des familles.

L'objectif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs et à la culture à tous les enfants en levant les éventuels obstacles économique.

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessite une participation des familles, la mise en place d'une politique tarifaire basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux et par une attention particulière du service Enfance Education et du CCAS à destination des familles les plus en difficulté.

Les interventions sur le temps scolaire, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles comme le théâtre, la danse...

La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre des temps périscolaires permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques (judo, taï-chi, chorale...).

Mais les obstacles peuvent être également de nature physique, sociale ou culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil de loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont à rechercher, par l'adaptation, des locaux, de l'encadrement.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Diversifier les offres éducative, culturelle et de loisirs auprès des familles	Nombre total des activités proposées sur une période donnée Répartition par type d'activités : culturelle, sportive, nature, sciences, ... Nombre de structures impliquées Proportion des activités gratuites Taux de participation des enfants Taux de participation des familles	Perception des familles sur le coût des activités Horaires adaptés Prise en compte des besoins spécifiques Intérêt exprimé par les familles pour les différentes propositions Adéquation entre les activités proposées et les attentes/besoins identifiés Diversité socioculturelle des publics touchés Les activités proposées favorisent la rencontre d'enfants/de familles de différents horizons

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

4-b Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Éduquer à l'environnement et au développement durable, c'est accompagner la construction de citoyens responsables, sensibles et capables d'être au quotidien, acteurs de la transition.

Au-delà des gestes concrets de chacun d'entre nous, les institutions publiques, les acteurs du territoire, les associations et les habitants, doivent préserver les ressources, veiller à une alimentation plus durable, réduire leurs consommations énergétiques, modifier leurs pratiques de déplacement.

C'est en construisant un lien quotidien au vivant que les enfants, les jeunes et les adultes pourront mieux comprendre et respecter la nature et leur environnement.

Cela se traduit aussi par une adaptation des écoles afin d'anticiper les conséquences du changement climatique dans la rénovation du bâti, des cours d'école, des classes. Il s'agit d'améliorer également la gestion des déchets et d'accompagner l'éco-mobilité.

Les actions éducatives, développées pour certaines avec l'aide et le soutien du Parc Naturel Régional du Gâtinais et/ou du Conseil Régional et le SMITOM, auront une attention particulière portée à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	Nombre d'actions menées Nombre de thématiques abordées Nombre de structures engagées dans une démarche globale Nombre de partenaires mobilisés Nombre d'enfants ou de classes/groupes concernés Nombre d'activités extérieures Taux de participation des enfants aux différents projets Nombre d'adultes impliqués Nombre de familles associées ou sensibilisées via les projets	Niveau d'engagement des enfants : participation simple ou implication active Développement de comportements éco-responsables observés Les enfants ont la capacité de réinvestir ce qu'ils ont appris dans d'autres contextes Les projets menés sont en adéquation avec les objectifs éducatifs des structures Diversité des approches Les enfants comprennent mieux les enjeux liés à la planète

4-c Crée des événements ouverts à tous.

La mise en place d'événements culturels gratuits ou à faible coût et ouverts à tous favorisa l'inclusion et renforça le lien social.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE



De événements tels que des projections de films, concerts en plein air, expositions ouvertes au public, ou la création de rencontres thématiques régulières : clubs de lecture, rencontres sportives favorisent la convivialité et l'inclusion où chacun doit être libre de participer ou simplement venir découvrir.

Une vigilance sera apportée à l'accessibilité des lieux où se dérouleront les événements.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Créer des événements ouverts à tous	Nombre total de participants Taux de participation par rapport aux publics cibles Nombre de personnes impliqués dans l'organisation Nombre d'événements organisés dans l'année Répartition des événements dans l'année Nombre de support de communication utilisés Taux d'évènement gratuit par rapport à tous les événements proposés	La communication est anticipée et claire L'accueil est bienveillant Les interactions entre les différents publics sont favorisées Le lien entre les différents acteurs éducatifs et les familles est renforcé L'ambiance est conviviale et festive

4-d Lutter contre toutes formes de harcèlement.

La lutte contre le harcèlement scolaire est au cœur d'une véritable stratégie partenariale et d'une démarche collective. En effet, la commune de Pringy, à travers le service Enfance Education, s'inscrit pleinement dans cette démarche et s'associe étroitement à l'Education Nationale lors du déclenchement du dispositif PHARE, afin de faire le lien et de pouvoir échanger collectivement sur une potentielle situation de harcèlement.

L'objectif est de pouvoir analyser la situation sur tous les temps de la vie de l'enfant.

Dans un premier temps, un groupe de travail sera formé afin de réunir tous les services de la collectivité en lien avec cette problématique et les différentes manifestations que ce fléau peut prendre. Ce groupe de travail devra permettre la création d'un répertoire recensant l'ensemble des actions proposées, impulsées par ces différents acteurs et s'inscrivant dans cette lutte contre le harcèlement, qu'il s'agisse de sensibiliser, de prévenir, d'accompagner les dispositifs nationaux et académiques de l'Education Nationale.

Une fiche synthétique sera également élaborée pour permettre de doter tous les agents et les équipes d'un outil pratique permettant d'orienter les familles.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le 07/10/2025 à 10h00
Bergerac
Bergalit
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Dans un second temps, il sera nécessaire de mettre en oeuvre sur le volet numérique, une initiative éducative axée sur les médias et les écrans, abordant des thématiques telles que les cyberviolences, les fausses informations, la e-réputation, etc.
Ce projet implique un travail partenarial avec le collège de secteur.

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Lutter contre toutes formes de harcèlement	Sensibilisation et formation des professionnels oeuvrant dans le champ de l'enfance et l'éducation Disponibilité et accessibilité des dispositifs de signalement Réactivité et accompagnement Lisibilité et impartialité des mesures prises Organisation d'un environnement respectueux et sécurisant	Fréquences et qualité des formations dispensées Qualité de l'accompagnement et du soutien aux victimes Procédures de traitement des signalements Engagement et implication des acteurs concernés Ressenti sur le climat de l'école (périsco...) et les enfants concernés Evaluation, analyse, ajustement et amélioration en continue

4-e Favoriser et accompagner l'inclusion.

L'objectif est de permettre à tous les enfants quelle que soit leur situation d'accéder aux équipements éducatifs du territoire afin de grandir, de s'épanouir et de bénéficier de toutes les ressources éducatives existantes.

Il s'agit avant tout de :

- favoriser l'accueil et l'intégration des enfants et jeunes porteurs de handicaps ou ayant un trouble du comportement, en étant à l'écoute en permanence et en se donnant les moyens humains.
- favoriser la mixité entre les filles et les garçons en recherchant un équilibre filles/garçons dans les effectifs accueillis, par l'adaptation des activités proposées,
- favoriser la mixité sociale des publics à tous les niveaux de l'offre de loisirs,
- faciliter l'accès aux écoles et aux équipements municipaux les plus éloignés des familles

L'inclusion, c'est aussi la mise en place des procédures PAI entre l'école, les familles, la collectivité, l'Etat et les structures éducatives pour tous les enfants dans les conditions optimales de sécurité et d'accueil.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
 Reçu en préfecture le 16/09/2025
 Publié le 16/09/2025
 ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Favoriser et accompagner l'inclusion	Nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers Taux de fréquentation en accueil de loisirs des enfants identifiés comme relevant du dispositif d'inclusion Nombre de projet individualisé mis en place Nombre de personnel formé à l'accueil inclusif Nombre d'accompagnants mobilisés Nombre d'aménagements réalisés Nombre d'actions ou de projets spécifiquement inclusif Nombre de partenariat avec des structures spécialisées Taux d'utilisation de ressources spécifiques	La coopération, le respect des différences et l'entraide entre les enfants est mis en valeur Les professionnels sont formés, à l'écoute des besoins spécifiques et bienveillants Les activités et le fonctionnement sont adaptés pour permettre la pleine participation de tous Les besoins individuels sont respectés Des réunions d'équipes pluridisciplinaires sont organisées pour accueillir et accompagner au mieux l'enfant à besoins particuliers Des actions de sensibilisation sont menées Les familles sont impliquées dans le parcours d'accompagnement de leur enfant L'enfant s'épanouie et ressent un sentiment d'appartenance au groupe Les salles sont aménagées de manière à favoriser l'inclusion

4-f Favoriser la transmission des valeurs républicaines.

Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée.

La transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination doivent être un repère pour les enfants.

Sensibiliser les enfants à l'importance du respect, de la diversité, de la tolérance contribue à réduire les divisions sociales et à promouvoir une posture plus solidaire et plus inclusive.

La commune et les écoles se mobiliseront pour renforcer cette transmission. La mise en place d'ateliers de laïcité, d'ateliers de citoyenneté et de sensibilisation à l'amélioration du climat par exemple rendront plus compréhensible l'importance de ses valeurs auprès des enfants et entraîneront de fait une véritable transmission de ces valeurs.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025
ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Objectif opérationnel	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Favoriser la transmission des valeurs républicaines	Nombre d'actions ou de projets menés autour des valeurs républicaines Nombre d'enfants participants à ces actions Nombre d'intervenants ou de partenaires mobilisés Nombre de supports éducatifs utilisés Nombre de professionnels formés aux valeurs de la République et à la laïcité Nombre d'affichage visible dans les différentes structures Nombre de communication faites auprès des familles	Les enfants savent expliquer, reformuler ou illustrer des notions comme la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, ... Les enfants participent activement dans des projets citoyens Les professionnels observent une évolutions dans les comportements en lien avec les valeurs transmises Le personnel éducatif fait vivre les valeurs au quotidien dans les interactions (exemplarité, gestion des conflits,...) Qualité de la réponse éducative face à des propos ou comportements discriminant Développement du sentiment d'appartenance à une communauté

III. PILOTAGE ET EVALUATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

1 - Structure de pilotage

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, Monsieur le Maire Eric CHOMAUDON travaille avec une équipe dévolue à l'enfance et la jeunesse.

Cette équipe est composée de :

- Fabien ORIOT - Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaire, Périscolaire, de la Jeunesse et de la Petite Enfance,
- Pascale FORTAS – Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative,
- Les membres élus de la commission Scolaire, Périscolaire, Petite Enfance, Jeunesse et Sport et Vie associative.
 - Kiliane ABGRALL-LATOUR
 - Anne-Bella GOMES,
 - Jean-Guy MITOUART,
- Monika PALKA - Directrice Générale des Services,
- Anne ISKRA - Responsable du service Enfance Education,
- Justine BOBELET - Coordinatrice péri et extrascolaire,
- L'ensemble de l'équipe d'animation et ATSEM,
- Thomas CHAMBON – Inspecteur de l'éducation Nationale,
- Les deux directrices des écoles :
Delphine VALTON – maternelle Charles PERRAULT
France FOUCHER – primaire Jean de la FONTAINE
- Un représentant de la DRAJES,
- Madame COTTIN - référente de la CAF en charge du territoire de PRINGY,
- Un représentant des parents d'élèves par école,
- Les référents des associations.

L'équipe d'animation travaille chaque jour dans un souci de co-éducation et en étroite collaboration avec les établissements municipaux et de l'Education nationale intervenant dans les établissements : AESH, psychologue, médecin, ASTEM, les équipes d'entretien et de restauration, ainsi que les agents des services techniques.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 077-217703784-20250908-2025_42-DE

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) jouent aussi un rôle clé dans l'application du Projet Educatif de la commune, en travaillant durant le temps scolaire avec les équipes enseignantes et en accompagnant les enfants tout au long de leur journée, y compris durant le temps méridien.



Annexes :

Plan de la commune

Convention avec la commune de Boissise-le-Roi

Règlement intérieur

Exemples de plannings d'activités sur les mercredis et les vacances.

Photos

Date et présentation du projet :

Juillet 2025

Durée du PEDT : 3 ans 2025/ 2028 (en année scolaire)

Mairie de Pringy : 1 bis rue des Ecoles 77310 PRINGY

Coordination :

Monsieur Fabien ORIOT - élu référent en charge du PEDT

Tél : 01 60 65 83 00 e-mail : f.oriot@pringy77.fr

Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires Périscolaire, Extrascolaire, Petite Enfance, Jeunesse et sports et Vie Associative.

Personne référente technique du PEDT :

Madame Anne ISKRA - Responsable du service Enfance Education Jeunesse

1 bis rue des Ecoles 77310 PRINGY

Tél : 01 60 65 83 04 e-mail : a.iskra@pringy77.fr